



Le chiffre :

7

Le 7 décembre 2020 est une date importante à retenir pour chaque postier et chaque agent de la DT. En effet à partir de ce jour les bureaux de vote pour les élections au Conseil d'Administration seront ouverts. Ces élections, dans la période mouvementée que nous vivons (épidémie, atteinte à la liberté d'expression, répression sur le droit des travailleurs ...) sont plus que jamais essentielles pour notre démocratie et l'avenir de La Poste. Pourtant, au regard de l'implication de nos dirigeants pour cette élection, l'essentiel semble être ailleurs et surtout de ne pas tenir compte des revendications du personnel. A la DT, La CGT a signalé plusieurs dysfonctionnements dans la mise en place de ces élections : site inaccessible, fichiers incomplets, affichage non tenu ... Une préparation de campagne discrète qui n'a rien de comparable avec les moyens importants déployés pendant la crise sanitaire pour mettre coûte que coûte le personnel au travail.

Voter c'est essentiel !

Voter CGT c'est encore mieux !

Afin de recevoir les expressions CGT il suffit juste de le demander à l'adresse ci-dessous.

Nous vous invitons également à l'utiliser pour témoigner de votre vécu de terrain et de nous faire part des difficultés rencontrées (retard dans la fourniture en moyen de protection, la réalité du télétravail, les conditions d'intervention sur site ...). journal @ mail :

journalcgt.dt@orange.fr

ÉDITO

L'HEURE DU CHOIX

Sous couvert de la pandémie, un vent de répression souffle dans notre pays. Nos droits les plus élémentaires sont bafoués, notre liberté d'expression est attaquée, nos esprits sont formatés, ... Mais il nous reste cette liberté de décider, de penser et d'avoir la ténacité de vivre selon nos choix.

Pour vivre tranquille vivons cachés diront certains, ne faisons pas de bruit, surfons sur la vague de l'indifférence, de l'accompagnement en suivant le mouvement. Tandis que d'autres affirmerons que vivre, c'est au contraire agir, se battre pour un idéal, une idée, un objectif.

La CGT a fait ce choix.

A l'heure des élections au Conseil d'Administration de La Poste chacun doit faire un choix. La CGT qui est proche du personnel comme par exemple avec ce journal ou d'autres expressions, mais aussi en étant sur le terrain, appelle le personnel à voter massivement pour ses représentants.

Le Conseil d'Administration de La Poste est l'organe où se définit la politique générale du Groupe, ses orientations stratégiques, économiques, financières ou logistiques. Bien sûr le Président, Directeur général et son Comité exécutif (le COMEX) décident des choix de mise en œuvre mais **il est essentiel que la voix de l'opposition et de la contestation se fasse entendre.**

La CGT porte cette voix avec pugnacité en conjuguant intérêt du personnel, pérennité de nos activités et service aux usagers.

Voter c'est très bien, mais voter CGT c'est mieux.

A la DT, la CGT fait de son mieux pour défendre le personnel, vous en découvrirez un aspect dans ce numéro avec cette victoire issue d'une lutte acharnée et gagnante pour faire respecter un accord contre la décision de notre propre Direction.

La CGT s'applique pour communiquer et informer le personnel, en étant le plus transparent possible. Nous estimons qu'un personnel bien informé saura faire son choix au moment du vote. La CGT s'offusque du mépris affiché contre le personnel ou ses représentants même s'ils ne font pas partie de ses propres rangs. L'exemple sur la dernière commission de réforme est édifiant. (Voir les brèves en fin de journal). La CGT se bat pour proposer des avancées pour le personnel. C'est ainsi que nous sommes à l'origine de la négociation d'un futur accord sur l'accompagnement social lors de la fermeture des services.

C'est pour tout cela et bien d'autres choses encore que chacun et chacune peut décider de déposer dans l'urne électronique un bulletin CGT.

Renforcez vos droits, renforcez la CGT, Votez CGT !



Sommaire

page 1 L'édito : L'heure du choix - Le chiffre : 7

page 2 : Une opposition au plus haut niveau : le vote CGT au CA – Bobigny, la DT désavouée

page 3 : Accord d'accompagnement social

page 4 : Les brèves

UNE OPPOSITION AU PLUS HAUT NIVEAU : LE VOTE CGT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Qui sont les administrateurs ?

Ils sont 7 représentants du personnel élus au conseil d'administration sur les 24 membres qui le composent. Les 17 autres administrateurs ne sont pas forcément tous des postiers. Il y a le Président Directeur général du groupe, 2 représentants de l'État, 11 représentants de la Caisse des Dépôts et de Consignation et 3 représentants des usagers et des communes qui n'ont pas de voix délibérative.

Quel est le rôle du CA ?

Le Conseil d'Administration est l'instance politique et stratégique du groupe. C'est à ce niveau que se décident les grandes orientations futures du groupe. Par exemple : *Faut-il resserrer le maillage territorial du courrier et du colis ? La distribution du courrier doit-elle se faire 6 jours sur 7 ? Doit-on maintenir le J+1 ? Quelles missions pour le groupe la Poste ?*



Le CA a aussi un avis à donner dans les différentes opérations financières du groupe.

Pourquoi voter CGT ?

La mission des administrateurs CGT s'articule autour de deux axes : D'une part, faire remonter les revendications des postiers issues du terrain et les difficultés des services en votant dans l'intérêt des postiers et du devenir de leur activité et d'autre part faire redescendre les informations et les choix du conseil d'administration pour permettre d'avoir

une analyse la plus fine possible du devenir de nos métiers.

La CGT est considérée comme une véritable force d'opposition. Son positionnement est construit à partir de la base. Les administrateurs CGT sont les relais des décisions prises collectivement à la CGT dans l'intérêt de tous les postiers. La nécessité de voter CGT est une assurance d'avoir une opposition forte face aux choix uniquement financiers du groupe.



BOBIGNY : LA DT DÉSAVOUÉE

Nous avons évoqué l'affaire de Bobigny dans une brève de notre précédent numéro. Malgré plusieurs relances de la CGT pour demander d'appliquer un accord, la DT s'arc-boutait dans le déni. Cet accord signé au niveau de la DEX concernait le déménagement du site. Tous les postiers en activité de l'établissement étaient concernés et parmi eux 3 agents de la DT. Cet accord octroyait à chacun une prime de 1 000€.

Nous avons qualifié l'attitude de la DT de scandaleuse pour ne pas vouloir indemniser ses 3 agents des 1 000€ prévus. Nous avons décidé de faire remonter cette injustice aux responsables de la BSCC. Nous avons bien fait !

Quelques semaines plus tard, la BSCC annonce à la fédération CGT que la prime

de déménagement de 1 000€ va être versée aux 3 agents.

Malgré cela, la DT pourtant désavouée par la BSCC campe sur ses positions accusant la CGT d'être de mauvaise foi !!! Un comble, lorsqu'on lit dans le PV du Comité Technique du 17 octobre 2019 la déclaration du Directeur de la DT qui affirme vouloir gérer de façon équitable les agents de la DT par rapport aux autres postiers concernés localement

Toujours est-il que c'est une victoire, mais c'est malheureusement pathétique de voir une Direction aussi butée et méprisante pour son personnel. Au final elle a tout perdu. Elle est contrainte à effectuer le versement de la prime et elle perd le peu de capital confiance et de loyauté que le personnel pouvait lui accorder.

Désormais, nous savons à qui nous avons affaire.

La CGT reste et restera à l'écoute du personnel.

A savoir :

la CGT locale n'avait pas signé cet accord le jugeant incomplet compte tenu des contraintes engendrées sur certains agents.

L'accord en question intégrait sans différenciation tous les agents travaillant dans l'établissement : ceux de la DEX et ceux de la DT. Par contre, ce qui est désolant, c'est que les organisations syndicales signataires de l'accord (CFDT, FO et SUD) n'ont pas dénoncé en commission de suivi le refus de la DT d'honorer cet accord. Pourquoi ?

Signeraient-ils en fermant les yeux ?

ACCORD D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

1ère Bilatérale du 20 octobre 2020

Sous l'impulsion de la CGT un accord est en cours de négociation fixant les modalités d'un accompagnement social en cas de fermeture de site ou de service.

L'ouverture des débats a eu lieu, il y a ... un an. L'épidémie de la Covid19 semble masquer le peu d'empressement de la Direction pour aboutir à un accord. D'ailleurs la prochaine réunion ne se tiendra pas avant l'année prochaine.

Contrairement à ce que souhaite la CGT, pour La DRH il n'y a pas nécessité d'ouvrir cet accord à tous les services qui ferment. La situation des équipes de maintenances industrielles est différente de celle des autres services. Les équipes indus sont dépendantes des décisions prises par la DRIC de fermer les PIC. Pour la DRH, ce n'est pas le cas dans les autres services où il y a des négociations. Pour la CGT, c'est une nouveauté.

Par ailleurs, il n'y a pas opposition entre les négociations locales et ce futur accord. Les meilleures dispositions financières ou organisationnelles doivent être appliquées au personnel. Par exemple si l'accord d'un établissement est le plus avantageux pour le personnel, il doit être appliqué.

Nous avons exposé les 11 points que nous souhaitons voir améliorer par rapport à l'ancien accord de 2014 qui pour la CGT est la base de réflexion :

- 1 Ouvrir cet accord à tous les services qui ferment.
- 2 Mobilité géographique : doublement de toutes les indemnités.
- 3 Pour les seniors à 3 ans de la date d'ouverture de leur droit de départ en retraite, leur proposer des postes ou des missions avec un temps partiel à 80% rémunérés à 100%.

Pour la DRH, il faut qu'il y ait un engagement du salarié à prendre sa retraite dès l'ouverture des droits.

4 Faire accéder les fonctionnaires à des aménagements de fin de carrière réservés aux salariés : Temps de travail à 50% rémunéré à 70% ou un temps de travail à 60% rémunéré 75% ou enfin un temps de travail à 70% rémunéré à 80% au choix de l'agent.

La DRH affirme ne pas connaître cette disposition ???

5 Donner une prime incitative de 5 000 € minimum aux agents prenant le TPAS. (Comme lors de la fermeture de la PIC de Brest)

6 Lors de négociations locales les représentants du personnel de la DT doivent en être informés et y être invités.

7 Mobilité fonctionnelle : Tout reclassement demandant des compétences différentes doit être valorisé (prise de grade, prime, ...). Exemple : technicien indus passant au support.

La DRH : c'est ce qu'on a notifié dans notre document de travail.

8 Durée de l'accord 5 ans.
La DRH fait la moue ...

9 Commission de suivi tous les 6 mois ou après chaque fermeture de PIC. Avec l'étude de l'évolution professionnelle de chaque agent impacté. (afin de s'assurer qu'aucun agent ne soit mis de côté.

10 Déménagement de service : une indemnité de 1 000€ pour chaque agent.

11 Nous avons demandé l'intégration du maintien des primes d'astreintes 18 mois à 100% et 6 mois à 50% comme pour les heures de nuit attribuées aux personnels de nuit passant en jours. Actuellement il n'est prévu que le

versement d'une année de prime sur la base d'une décision DT.

La DRH a longuement affirmé son opposition sur le 10ème point. Pour elle qui affirme avoir déménagé de nombreuses fois, une indemnité n'est pas justifiée. L'agent doit suivre l'évolution de son entreprise et s'adapter...

La CGT conteste la vision autoritaire de la DRH et réaffirme qu'un déménagement a un impact important pour le personnel. Ne pas le compenser est une injustice par rapport aux autres agents de la BSSC. (Voir l'affaire Bobigny)

La Direction nous affirme qu'elle souhaite voir aboutir cet accord. Mais dans le même temps elle prévoit la prochaine réunion 3 mois plus tard : en janvier 2021 !

A ce rythme, le texte final risque d'être proposé après la fermeture de nombreuses PIC !

N'hésitez à nous interpeller à l'adresse du journal pour nous faire remonter vos remarques. C'est avec vous que cet accord doit se construire.

La CGT est à votre écoute et vous tiendra informé de la suite des négociations.

LA POSTE NOUS PLIE EN 4
POUR FAIRE DU FRIC !



PEAK PÉRIODE

La prime pour tous !

**A FORCE DE NOUS PLIER,
ILS NOUS METTENT EN BOULE !**

MATÉRIEL FINANCÉ
PAR LES COTISATIONS
DES SYNDIQUÉS CGT



Les brèves

Habilitation électrique

Pour bon nombre de métiers dans notre Direction Il y a obligation réglementaire et juridique en matière d'habilitation électrique. Pour autant les règles ne sont pas toujours respectées. Certains collègues travaillent sans habilitation ou avec une habilitation périmée. Pour satisfaire aux mesures barrières, les formations ont été réduites dans un premier temps à trois participants. Aujourd'hui, elles ne sont plus tenues. En cas d'accident la responsabilité peut se répercuter à tous les niveaux.

Aussi il est nécessaire pour se protéger, que chacun signale par écrit tous manquements à sa hiérarchie. Ou encore mieux, il peut annoter le cahier du CHSCT !

498 Euros

C'est la somme que peut économiser chaque année la DT et qui n'ira pas dans la poche du postier en télétravail. Il s'agit en fait de la différence des frais inhérents à l'exercice du télétravail entre l'accord de 2018 (300€ pour les frais engendrés + 150€ pour l'achat d'un fauteuil ergonomique + 120€ de vérification électrique) en cours actuellement et l'avenant soumis à signature qui prévoit un « télétravail de crise » (uniquement 6€ mensuel). Cette économie multipliée par le nombre de télétravailleurs représente une jolie somme ! En cette période d'élection, y aura-t-il des organisations syndicales signataires de cet avenant ?

Pour la CGT il n'y a aucune ambiguïté, c'est : NON !!! La Poste doit prendre à sa charge tous les frais engendrés par le télétravail.

Compte Personnel de Formation

Ne perdez pas des milliers d'euros !!! Pour conserver leur droit à la formation les salariés doivent convertir eux-mêmes leurs heures de DIF (Droit Individuel à la Formation) sur le nouveau compte CPF (Compte personnel à la Formation) sinon elles seront perdues ! La date butoir initialement fixée au 31 décembre 2020 a été reculée de 6 mois. A savoir, chaque heure inscrite au titre du DIF a une valeur de 15€. Beaucoup de postiers n'ont pas encore fait la conversion vers le CPF.

Dans cette période de mouvance et d'incertitude il est important de garder ses acquis.

Scandale sur la tenue des commissions de réforme

Nous ne vous le souhaitons pas, mais vous en aurez peut-être besoin un jour. La dernière commission de réforme pour la DT s'est tenue dans des conditions désastreuses. D'une part, les propos tenus par l'un des médecins à l'encontre d'un militant d'une autre OS sont juste honteux ! Jugez par vous-même : « *Quand on ne sait pas on la ferme !* » D'autre part, alors que les principaux représentants de La Poste et du corps médical étaient en présentiel dans la même pièce, les deux

représentants du personnel avaient été placés autoritairement à l'écart en audio. La CGT par un courrier à fait remonter ces deux points en exprimant toute son indignation.

Pour la CGT : Tant qu'il y aura des postiers en activité dans les services, les réunions impliquant le dialogue social doivent pouvoir se tenir en présentiel ou à distance au choix des participants.

Les privilégiés

Alors que dans les territoires les négociations sont une nouvelle fois en stand-by, que dans de nombreux services, les agents partent en étant rarement remplacés (comme, par exemple, aux RH ou à l'innovation où respectivement 40% et 50% du personnel quitte le service), que quasiment partout, depuis des mois voire des années, de nombreux postes sont vacants ou tenus par du personnel précaire, ..., il y a une profession à la DT qui ne semble pas en crise.

Aussitôt partis, ils sont remplacés. L'embauche par des personnes extérieures à la DT ne pose aucun problème, il est même recommandé. Vous les avez reconnus ? Pas encore ? Ils ne font pas partie d'une des deux fonctions clefs de la DT (technicien ou RMI/RIT), Il s'agit des postiers les mieux rémunérés. C'est bien sûr les postes de Directeur dont il s'agit.

Il n'y a pas de position à découvert dans cette catégorie contrairement aux services qu'ils dirigent et qui pourtant les font vivre !

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom

Prénom

Adresse

Code Postal

Ville

(Facultatif) Téléphones → (perso)

→ pro

Grade/Classification

Métier

Service/Bureau (nom et adresse)

MATÉRIEL FINANCÉ
PAR LES COTISATIONS
DES SYNDIQUÉS CGT

